

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement à la section Sport-santé du Stade Sottevillais Cheminot Club pour l'acquisition de matériel sportif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'investissement transmis par la section Sport-santé du Stade Sottevillais Cheminot Club,

Vu la volonté municipale d'accompagner les associations locales dans le renouvellement progressif de leur matériel sportif,

Considérant le développement de la section Sport-santé du SSCC en lien avec les dispositifs municipaux d'activité physique adaptée,

Considérant l'acquisition de matériel spécifique pour l'encadrement des publics concernés (Affection de longue durée, reprise d'activité, seniors,...),

Considérant l'intérêt pour la Ville de favoriser la pratique sportive dans de bonnes conditions,

Il est proposé d'attribuer à la section Sport-santé du Stade Sottevillais Cheminot Club une subvention d'équipement de 1 500 € pour l'acquisition de matériel de remise en forme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°127

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement à la section Sport-santé du Stade Sottevillais Cheminot Club pour l'acquisition de matériel sportif,

La section Sport-santé du Stade Sottevillais Cheminot Club s'inscrit dans une dynamique en forte progression, en lien avec les actions municipales de prévention santé, de promotion de l'activité physique adaptée et du dispositif sport sur ordonnance, aujourd'hui pleinement opérationnel à Sotteville-lès-Rouen.

Cette section accueille des publics variés (adultes en reprise d'activité, personnes atteintes de pathologies chroniques, seniors, etc.) encadrés par des professionnels qualifiés. Elle constitue un relais essentiel entre les recommandations médicales et la pratique régulière d'une activité physique sécurisée et progressive.

Afin d'assurer la qualité des séances et de diversifier les exercices proposés, le club prévoit l'acquisition de matériel sportif spécifique.

La présente subvention vise à accompagner cet investissement, en cohérence avec la politique municipale de soutien au sport-santé, identifiée comme levier de cohésion, de prévention et de bien-être dans la population sottevillaise.

Cette aide est inscrite dans l'enveloppe des subventions d'équipement aux associations sportives pour l'exercice en cours.